

**REIMS METROPOLE - CS/ARS****Madame Séverine SABOY**

Direction de l'eau et de l'assainissement

3 rue arthur décès

51100 REIMS

**RAPPORT D'ANALYSE**

N° de rapport d'analyse : AR-16-IX-135162-01

Version du : 10/10/2016

Page 1/3

Référence commande: CONTROLE SANITAIRE ARS PROGRAMME ANNUEL

Echantillon N°	: 16M058807-001	Référence échantillon	: MAIRIE DE VILLERS AUX NOEUDS - PLA
Matrice	: Eau de consommation	Type échantillon	: Distributions
Type analyse	: D1(CS)		
Date de prélèvement	: 06/10/2016 10:54:13	Date de réception	: 06/10/2016 17:55
Début d'analyse (1)	: 06/10/2016		
Préleveur	: Martin Florent (Eurofins Hydrologie Est (Maxéville)) - FF2M - 14[08];FLM[10];MF[*]	N° PSV ARS	: 759
N° PSV Labo	: IX025128		
UGE	: REIMS METROPOLE(0510283)		
Commune	: VILLERS-AUX-NOEUDS		
Lieu de prélèvement	: RM CHAMPFLEURYTROIS PUITTS VILLERS AUX N VILLERS AUX NOEUDS DISTRIB. MAIRIE DE VILLERS AUX NOEUDS - PLACE DE LA MAIRIE - EVIER SANITAIRE		

Température de l'air de l'enceinte : 2°C

Conclusions

Paramètre(s) analysé(s) conforme(s) aux exigences de qualité des eaux de consommation.

**Conservation de vos échantillons**

Les échantillons seront conservés sous conditions contrôlées pendant 2 semaines après validation des échantillons. Sans avis contraire, ils seront détruits après cette période sans aucune communication de notre part. Si vous désirez que les échantillons soient conservés plus longtemps, veuillez retourner ce document signé au plus tard une semaine avant la date d'issue.

Conservation Supplémentaire :

Nom :

Signature :

Date :

N° de rapport d'analyse : AR-16-IX-135162-01  
 Echantillon N° 16M058807-001

Version du : 10/10/2016

Page 2/3

**Paramètres de prélèvements**

	Résultat (2)	Unité	Incertitude	Limites Qualité (3)	Réf. Qualité (3)
IXPEM : <b>Prélèvement pour potabilité et eau minérale</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>FD T 90-520 - Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique)</i>	*				

**Contexte environnemental**

	Résultat (2)	Unité	Incertitude	Limites Qualité (3)	Réf. Qualité (3)
IX0KV : <b>Couleur qualitative (in situ) (non accrédité)</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville <i>Observation visuelle - Méthode organoleptique</i>	Absence	Qualit.			
IX3R4 : <b>Température de l'eau (in situ)</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>Méthode interne - Potentiométrie [Méthode à la sonde]</i>	16.6	°C			<= 25
IX224 : <b>Température de l'air (in situ)</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville <i>- Potentiométrie [Sonde température]</i>	21.6	°C			

**Résiduel de traitement de désinfection**

	Résultat (2)	Unité	Incertitude	Limites Qualité (3)	Réf. Qualité (3)
IX3R6 : <b>Chlore libre (in situ)</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>Méthode du sous-traitant - Spectrophotométrie</i>	0.28	mg/l			
IX3R5 : <b>Chlore total (in situ)</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>- Spectrophotométrie</i>	0.33	mg/l			
SD025 : <b>Chlore combiné (in situ)</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville <i>Calcul - Technique</i>	0.05	mg/l			

**Paramètres physicochimiques généraux**

	Résultat (2)	Unité	Incertitude	Limites Qualité (3)	Réf. Qualité (3)
IXK98 : <b>Conductivité à 25°C</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>NF EN 27888 - Potentiométrie [Méthode à la sonde]</i>	*				
Conductivité à 25°C	800	µS/cm			=> 200 , <= 1100
Température de mesure de la conductivité	23.1	°C			
IX3R2 : <b>Mesure du pH (in situ)</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>NF EN ISO 10523 - Potentiométrie</i>	7.3	Unités pH			> 6.5 , < 9

**Caractéristiques organoleptiques**

	Résultat (2)	Unité	Incertitude	Limites Qualité (3)	Réf. Qualité (3)
IX0KU : <b>Aspect (in situ) (non accrédité)</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville <i>Observation visuelle - Méthode organoleptique</i>	Normal	Qualit.			
IX38E : <b>Odeur qualitative (in situ)</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville <i>Observation sensorielle - Méthode organoleptique</i>	Absence				
IX0KJ : <b>Saveur qualitative (in situ)</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville <i>Observation sensorielle - Méthode organoleptique</i>	Absence				
IXA18 : <b>Turbidité</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>NF EN ISO 7027 - Spectrophotométrie</i>	<0.1	NFU			<= 2

**Paramètres microbiologiques**

	Résultat (2)	Unité	Incertitude	Limites Qualité (3)	Réf. Qualité (3)
UM8B0 : <b>Germes revivifiables à 22°C, 68h (sans dilution)</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>NF EN ISO 6222 - Numération - Milieu non chromogène</i>	2	ufc/ml			
UMRLK : <b>Germes revivifiables à 36°C, 44h (sans dilution)</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>NF EN ISO 6222 - Numération - Milieu non chromogène</i>	< 1	ufc/ml			
UMLLE : <b>Coliformes-Escherichia Coli (/100 ml)</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>NF EN ISO 9308-1 - Numération - Filtration sur membrane</i>	*				
Bactéries coliformes	< 1	ufc/100 ml			<1

N° de rapport d'analyse : AR-16-IX-135162-01  
Echantillon N° 16M058807-001

Version du : 10/10/2016

Page 3/3

### Paramètres microbiologiques

	Résultat (4)	Unité	Incertitude	Limites Qualité (3)	Réf. Qualité (3)
<b>UMLLE : Coliformes-Escherichia Coli (/100 ml)</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>NF EN ISO 9308-1 - Numération - Filtration sur membrane</i>					
Escherichia coli	*	< 1	ufc/100 ml	<1	
<b>UM3D0 : Entérocoques intestinaux (/100 ml)</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>NF EN ISO 7899-2 - Numération - Filtration sur membrane</i>					
	*	< 1	ufc/100 ml	<1	

### Paramètres azotés et phosphorés

	Résultat (4)	Unité	Incertitude	Limites Qualité (3)	Réf. Qualité (3)
<b>IX02R : Ammonium</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>Méthode interne - Spectrophotométrie (UV/VIS) [automatique]</i>					
	*	<0.05	mg NH4/l		<= 0.1
<b>IX02L : Nitrates</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>NF EN ISO 10304-1 - Chromatographie ionique</i>					
	*	32.5	mg NO3/l	<= 50	

(1) La date de début d'analyse correspond à la date de lancement d'une séquence analytique.

(2) Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Ces limites de quantification sont de la responsabilité du laboratoire et peuvent être dépendantes de la matrice de l'échantillon.

(3) Valeurs données en référence à la réglementation en vigueur selon le cas :

- Code de la Santé publique pour les analyses effectuées sur les eaux de consommation, de loisirs, les eaux conditionnées, les eaux thermales

- Arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les réseaux de distribution d'eau chaude sanitaire

- Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux installations relevant du régime de la déclaration ou de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2921 pour le suivi obligatoire de la concentration en *L. pneumophila* et/ou la surveillance des substances polluantes dans les eaux

Pour déclarer ou non la conformité aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

(4) Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir.

Les résultats ne se rapportent qu'à cet échantillon. Ce document comporte 3 page(s). La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac similé photographique intégral.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

Laboratoire agréé pour la réalisation de prélèvements et des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 Octobre 2011.

Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.



Emmanuelle Réaux  
Coordinateur de Projets Clients